



KONFERENZ DER KANTONALEN AUFSICHTSSTELLEN ÜBER DIE GEMEINDEFINANZEN  
CONFERENCE DES AUTORITES CANTONALES DE SURVEILLANCE DES FINANCES COMMUNALES  
CONFERENZA DELLE AUTORITÀ DI VIGILANZA SULLE FINANZE DEI COMUNI  
CONFERENZA DA LAS AUTORITADS DA SURVEGLIANZA CHANTUNALAS SUR LAS FINANZAS COMMUNALAS

**Aux autorités cantonales de  
surveillance des finances communales**

Sion, le 3 avril 2017

**INVITATION**

à la 31ème Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales  
des 14 et 15 septembre 2017 dans le canton de Zoug

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le grand plaisir de vous inviter à la 31ème Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales qui aura lieu les 14 et 15 septembre 2017 dans le canton de Zoug.

Nous espérons que vous serez nombreux à vous inscrire et nous réjouissons de vous retrouver lors de ces deux jours.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le Président de la Conférence

Maurice Tornay, Conseiller d'Etat

Le Président de la Commission

Francis Gasser

Annexes

- Ordre du jour de la Conférence
- Formulaire d'inscription
- Programme



**31ème conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales  
des 14 et 15 septembre 2017 dans le canton de Zoug**

**Ordre du jour**

- A. Mot de bienvenue de Mme la Conseillère d'Etat Manuela Weichelt-Picard
- B. Ouverture de la Conférence par le Président
- C. Assemblée générale (*réf. statuts du 15.09.2011*)
  - 1. Procès-verbal de la 30ème Conférence des 24 et 25 septembre 2015 à Appenzell Ausserrhoden ([Le procès-verbal est à disposition sur le site Internet de la conférence](#))
  - 2. Présentation et prise de connaissance du rapport d'activité de la commission (*art. 7 al. 4 a*)  
Rapport du Groupe intercantonal de coordination MCH2
  - 3. Approbation des comptes des années 2015 et 2016,  
rapport de l'organe de vérification des comptes (*art. 7 al. 4 c et 9*)
  - 4. Elections statutaires pour la période 2017-2021 (*art. 7 al. 2*)
    - a. du/de la président/e de la Conférence (*art. 7 al. 2 a*)
    - b. des membres de la commission (*art. 7 al. 2 c*)
    - c. du/de la présidente de la commission (*art. 7 al. 2 b*)
    - d. de l'organe de vérification des comptes (*art. 7 al. 2 d*)
  - 5. Choix du canton accueillant la Conférence 2019
  - 6. Discussion générale
- D. Exposé „La révision de la loi des finances du canton de Zoug ?" par MM. Marc Strasser, *collaborateur scientifique auprès de la direction des finances et Markus Stoll, chef de service auprès de la direction de l'Intérieur du canton de Zoug.*

## Programme

**Jeudi, 14 septembre 2017**

[Horaire en ligne des trains](#)

> 13h00 Arrivée des participant(e)s avec le bus postal ou le véhicule à Unterägeri/Seefeld, suivie d'une collation au „Seminarhotel“



14h00 Ouverture de la Conférence  
Déroulement selon l'ordre du jour joint

16h00 Fin de la conférence

16h00 Prise des chambres au „[Seminarhotel](#)“



17h00 Déplacement en car à Zoug

17h30 Visite guidée du « [Museum für Urgeschichte](#) »



18h30 « Pfahlbauer » Apéro

19h30 Retour en car au « Seminarhotel »

20h00 Repas au « Seminarhotel »

xxhxx

**Vendredi, 15 septembre 2017**

- 07h00 Petit-déjeuner et check-out au « Seminarhotel »
- 08h15 Déplacement en car
- 08h45 Arrêt intermédiaire au Restaurant « Eierhals » pour le dépôt des bagages<sup>1</sup>
- 09h00 Visite guidée de « [Morgarten](#) »



- 11h30 Apéro et repas à l'hôtel « [Eierhals](#) »



- 14h00 Fin de la conférence

Pour le voyage du retour avec les transports publics :

Arrêt de bus Eierhals, départ tous les 05 et 39, jusqu'à l'arrêt d'Oberägeri Station  
Arrêt de bus Oberägeri Station, tous les 20 et 50, jusqu'à la gare de Zoug

<sup>1</sup> Les participants qui voyagent avec leur véhicule peuvent, après le check-out, parquer directement devant l'hôtel Eierhals